



Auderghem, 20 mai 2020

Chers présidents,  
Chers secrétaires,  
Chers responsables de formations,  
Chers responsables d'école des Jeunes,

Tout d'abord, nous espérons que vous vous portez bien et que vos clubs respectifs arriveront à sortir encore plus fort de l'épreuve que nous traversons.

Afin de vous accompagner et de vous aider à vous préparer au mieux pour la saison 2020-2021, nous vous présentons ici un récapitulatif des obligations concernant les diplômes de coach par catégories.

Les points suivants seront traités dans le présent courrier :

- 1) Pour la saison 2019-2020, les délais spéciaux octroyés par l'Adeps et LFH
- 2) Les adaptations 2020-2021 quant aux obligations de diplômes pour les catégories Jeunes
- 3) Nouvelle obligation de coach pour les équipes Jeunes

Dans un souci de clarté, nous joignons également en annexe à ce courrier :

- Le tableau « Obligations en matière de diplômes 2019 - 2024 ».

**1) Pour la saison 2019-2020, les délais spéciaux octroyés par l'Adeps et LFH concernant les diplômes**

**ADEPS**

Dans le contexte actuel, l'Adeps a décidé de postposer ses évaluations de cours Généraux ayant normalement cours cet été.

Comme l'évaluation des cours Généraux ne peut être mise en place dans les délais requis, il est bien évident que vous ne pouvez en aucun cas être mis à mal par rapport à une formation spécifique. Dès lors, il a été décidé d'accepter, à titre exceptionnel vu la





situation, qu'une formation spécifique en 2020 puisse être commencée avant la réussite des cours généraux du même niveau.

En conséquence, si vous effectuez une formation spécifique avant d'avoir réussi les cours généraux, il vous sera demandé de vous mettre à niveau en réussissant ceux-ci lors de la prochaine édition d'évaluation accessible.

#### **LFH**

Allant dans ce sens, de son côté, la LFH donne jusqu'au **31/12/20** aux personnes concernées pour être en ordre du point de vue des obligations de diplômes pour la saison 2019-2020.

### **2) Les principales adaptations 2020-2021 quant aux obligations de diplômes pour les catégorie jeunes**

- U7-U12 : le niveau Animateur est recommandé (plus obligatoire)
- U14-U19 – niveau national : le niveau Initiateur devient obligatoire (à obtenir au plus tard le 30.06.2021) uniquement pour les équipes qui commencent la saison à ce niveau.
- Be Gold U15-U16-U18 Boys & Girls : le niveau Educateur devient obligatoire (à obtenir au plus tard le 31.12.2021).

### **3) Nouvelle obligation de coach pour les équipes U14-U19 nationales**

Pour les catégories allant de U14 à U19 et évoluant au niveau national au moment de leur inscription au 1<sup>er</sup> septembre, il est désormais obligatoire d'avoir un coach, de le renseigner sur la feuille de match, et que celui-ci soit titulaire du diplôme adéquat pour la saison en cours.

A défaut de respecter cette obligation, le club s'exposera à une amende de 300€/saison maximum dès que l'équipe en question n'aura pas mentionné de coach sur la feuille de match ou aura indiqué un coach non diplômé pour plus de 25% des matchs. Cette amende sera appliquée en fin de saison, au prorata du nombre de matchs joué sans coach/coach diplômé.



LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

En espérant que ce courrier contribuera à la bonne compréhension et préparation de votre saison.

Si cela ne devait pas être le cas et que vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Salutations sportives,

